

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 décembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir MME REVEL) - Mme ROY (pouvoir MME KOENDERS) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

OBJET DE LA DELIBERATION

Avenue de Stalingrad – Acquisition d'une emprise foncière sur une copropriété

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'aménagement d'une piste cyclable avenue de Stalingrad a empiété sur l'assiette foncière de la copropriété « Les Chenevières » située au n°53 de la voie.

La copropriété ayant sollicité la régularisation foncière, il est nécessaire d'acquérir une emprise de terrain cadastrée section HZ n°78p, représentant une superficie de 202 m², moyennant le prix de 75 € le m², soit la somme de 15 150 €, conforme à l'estimation de France Domaine.

Il est précisé que l'ensemble des frais nécessaire à cette régularisation foncière sera pris en charge par la Ville.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre de la régularisation foncière de l'aménagement d'une piste cyclable avenue de Stalingrad, décider l'acquisition par la Ville sur la copropriété « Les Chenevières » située 53, avenue de

Stalingrad - 21000 Dijon, d'une emprise foncière cadastrée section HZ n° 78p, représentant une superficie de 202 m², moyennant le prix de 75 € le m² soit la somme de 15 150 € ;

2 - dire que cette acquisition interviendra par acte notarié ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ